

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quinze septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu accordé, à titre dérogatoire, à la salle d'animation Le Pas sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	05/09/2022
Membres en exercice :	26
Présents :	22
Qui ont pris part à la délibération :	26

Etaient présents : Mathilde ANDRE, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Serge FRAYSSINET, Marie-Claude FOURNIER, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDRE, Marlène URSULE.

Absent et excusé : Anne-Marie GARRIGUES (pouvoir à Christian PEREZ), Michel ALBESPY (pouvoir à Serge FRAYSSINET), Laetitia CAYREL (pouvoir à Patricia BARTOLOZZI), Elodie RIVIERE (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER).

01 - CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS SUR LA PARCELLE F n° 804

Le maire expose qu'ENEDIS nous a sollicité afin d'implanter une canalisation souterraine d'une longueur de 45 mètres sur la parcelle cadastrée F n° 804, propriété de la commune pour desservir en électricité la parcelle F n°805 sise au Bouldou. Une convention de mise à disposition doit définir les engagements de chaque partie et d'établir une servitude au bénéfice d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer tous les documents relatif à ce dossier.
- indique que tous les frais seront à la charge d'ENEDIS.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération, transmise par voie dématérialisée en

Préfecture le : **16 SEP. 2022**
Publication le : **16 SEP. 2022**
Le Maire, Patrick GAYRARD



Ainsi fait et délibéré à Druelle Balsac, les, jour mois et an susdits
Pour extrait conforme, Le Maire
Affiché le 16/09/2022
Signé par Patrick GAYRARD
Dématérialisé,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 01- CONVENTION SERVITUDE AVEC ENEDIS

.....
Date de décision: 15/09/2022

Date de réception de l'accusé 16/09/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20220915_01

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20220915-20220915_01-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .3

Domaines de competences par themes

Voirie

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 01- CONVENTION SERVITUDE AVEC ENEDIS.pdf (99_DE-012-
200064665-20220915-20220915_01-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : convention ENEDIS.pdf (99_DE-012-200064665-20220915-
20220915_01-DE-1-1_2.pdf)

convention ENEDIS